



Circuit mêlant à la fois sport et découverte de la forêt landaise à travers des paysages escarpés. Stationnement sur le parking des Bareuyes.

2h15 10,9 km

Les étapes - Départ depuis l'aire d'animation.



La Velodyssée

Le circuit débute sur le parking des Bareuyes. À la sortie du parking, prendre l'allée des cyclistes puis la contre-allée derrière la haie. Au niveau du camping, prendre à gauche et longer La Velodyssée.



Haut du tuc

Quitter le chemin pour traverser la pinède par un petit chemin sinueux qui monte avant de retrouver un petit chemin empierré.



Première intersection avec le chemin des Tucs

Arrivée à l'intersection du chemin des Tucs. Deux Possibilités : à gauche pour continuer sur cette deuxième boucle ou à droite pour rester sur le même itinéraire.



Traversée de la D42

En restant sur le même itinéraire, arrivée sur la D42. Prudence en traversant. Reprendre le sentier à quelques mètres sur la droite.



Deuxième intersection avec le chemin des Tucs

Quitter le chemin pour un petit sentier en aplomb, en laissant la forêt sur votre gauche en contre-bas. Retour vers le point de départ.

Les points d'intérêts



La création de la dune littorale

La dune littorale, sur laquelle sont bâties les maisons de Saint Girons-Plage et à Huchet, a été créée à partir de 1822, inventée par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Jean-Sébastien Goury. À l'aide de palissades, il obtint des tas de sable selon un profil particulier qu'il chercha à reproduire sur 200 km. La dune ainsi formée, stabilisée par la plantation de gourbet, protégeait ainsi des vents de sable les jeunes plants de pins destinés, eux, à fixer les dunes intérieures. À partir de 1850, l'Etat autorisa l'implantation d'Hôtels de Bains et de maisons. La future Côte d'Argent (baptisée telle en 1905) était née.



Le tabac des dunes

Indisciplinés les Saint-Gironnais ? Un rien fripons en tout cas, quand en 1789 et en nombre, ils se vantaient d'aller à la côte « pour y prendre de la fraude », en l'espèce une coquette cargaison de tabac. Depuis 1674, le commerce du tabac est un monopole royal et les fermiers généraux, haïs par la population, sont chargés de ramasser le magot. Mais l'aventure tourne court, interrompue par les agents de la Ferme. Pour autant, peu de personnes seront impliquées dans cette affaire, la solidarité face à l'« Ancien Régime » étant dans l'air du temps.





Le droit des naufrages

Avant la révolution, le Roi ou les seigneurs locaux, ici le Baron du Marensin, étaient seuls en droit de revendiquer les épaves échouées sur la côte. Mais les habitants « costoyaient » (ou costillaient) de manière à profiter en premier des restes des épaves, avant l'arrivée des représentants de l'autorité. Les Saint-gironnais avaient la réputation de costoyer de manière « assidue ». Une anecdote du XVème siècle rapporte même que des paroissiens de Saint-Girons se plainrent auprès de l'Evêque de Dax du fait que leur curé refusait d'organiser des processions destinées à obtenir des naufrages...

